

// E MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

M.M. - LES DIRECTEURS DES INSTITUTS
LES DIRECTEURS DES HOPITAUX
S/c DE MESSIEURS LES MEDECINS DIRECTEURS REGIONAUX

--:§:--

 B J E T /: Etalement des congés Annuels.

--:§:--

Lors de mes divers déplacements durant la période estivale il m'a été donné de constater que certains services ont été, faute d'agents en nombre suffisant, obligés de réduire leurs activités en fermant des salles d'hospitalisation. Ce manque de personnel était le fait des congés annuels cumulés durant cette période.

Afin d'éviter dans l'avenir de se trouver devant les mêmes difficultés il est nécessaire de prévoir d'ores et déjà l'étalement pour le personnel para-medical, les congés annuels sur les 4 trimestres de l'année.

L'organigramme des congés par pavillon sera établi par les Chefs de services. Ce programme devra, après visa du Directeur de l'Etablissement, être scrupuleusement respecté par le personnel.

/_e Ministre de la Santé Publique

Signé : MONGI KOOLI

Pour Ampliation
Le Chef de Cabinet

